

Texte de la *Déclaration de principes* du Parti ouvrier Belge (1894)

## PROGRAMME DU PARTI OUVRIER BELGE

### DÉCLARATION DE PRINCIPES

1. - Les richesses en général, et spécialement les moyens de productions, sont ou des agents naturels ou les fruits du travail, - manuel et cérébral, - des générations antérieures, aussi bien que la génération actuelle ; elles doivent, par conséquent, être considérées comme le patrimoine de l'humanité.

2. - Le droit à la jouissance de ce patrimoine, par les individus ou par les groupes, ne peut avoir d'autre fondement que l'utilité sociale, et d'autre but que d'assurer à tout être humain, la plus grande somme possible de liberté et de bien-être.

3. - La réalisation de cet idéal est incompatible avec le maintien du régime capitaliste, qui divise la société en deux classes nécessairement antagonistes : l'une, qui peut jouir de la propriété sans travail ; l'autre, obligée d'abandonner une part de son produit à la classe possédante.

4. - Les travailleurs ne peuvent attendre leur complet affranchissement que de la suppression des classes et d'une transformation radicale de la société actuelle.

Cette transformation ne sera pas seulement favorable au prolétariat, mais à l'humanité tout entière ; néanmoins, comme elle est contraire aux intérêts immédiats de la classe possédante, l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

5. - Ils devront avoir pour but, dans l'ordre économique, d'assurer l'usage libre et gratuit de tous les moyens de production. Ce résultat ne pourra être atteint, dans une société où le travail collectif se substitue de plus en plus au travail individuel, que par l'appropriation collective des agents naturels et des instruments de travail.

6. - La transformation du régime capitaliste en régime collectiviste doit nécessairement être accompagnée de transformations corrélatives :

a) *Dans l'ordre moral*, par le développement des sentiments altruistes et par la pratique de la solidarité.

b) *Dans l'ordre politique*, par la transformation de l'État en administration des choses.

7. - Le socialisme doit donc poursuivre simultanément l'émancipation économique, morale et politique du prolétariat. Néanmoins, le point de vue économique doit être dominant, car la concentration des capitaux entre les mains d'une seule classe, constitue la base de toutes les autres formes de sa domination. Pour la réalisation de ces principes, le Parti Ouvrier déclare :

1° Qu'il se considère comme le représentant, non seulement de la classe ouvrière, mais de tous les opprimés, sans distinction de nationalité, de culte, de race ou de sexe ;

2° Que les Socialistes de tous les pays doivent être solidaires, l'émancipation des travailleurs n'étant pas une œuvre nationale mais internationale ;

3° Que, dans leur lutte contre la classe capitaliste, les travailleurs doivent combattre par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, et, notamment par l'action politique, le développement des associations libres et l'incessante propagation des principes socialistes.